



Les professionnels de la Santé au travail et du Maintien en emploi du Rhône vous présentent leur kit « Visite de pré-reprise »

La loi du 2 août 2021, a pour volonté de renforcer la prévention en Santé au travail, et de faire de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle un axe prioritaire.

La visite de pré-reprise est un dispositif essentiel du maintien en emploi et le décret du 16 mars 2022 rend son organisation possible dès 30 jours d'arrêt de travail. Cette visite est destinée à anticiper et faciliter la mise en œuvre de mesures favorisant le maintien en emploi des salariés.

Dans une démarche collaborative inédite, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises du Rhône, en partenariat avec le service médical de l'Assurance Maladie du Rhône, le service social de la Carsat Rhône-Alpes, Cap emploi 69 et avec le soutien de la DREETS et de l'Agefiph, ont souhaité communiquer largement autour de cette visite de pré-reprise.

Un kit « Visite de pré-reprise » a été créé à destination des employeurs, salariés et professionnels de santé. Cet outil vise à guider les différents acteurs concernés dans la mobilisation de la visite de pré-reprise.

Une conférence de presse se tiendra :
le mardi 20 septembre 2022, de 9h à 10h30
au Club de la Presse, 5 rue Pizay – 69001 LYON

Contact presse : Annick Baldi, a.baldi@agemetra.org, 06 67 76 34 04



Avec le soutien de

